



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 décembre 2017

Salle du Complexe des Cordeliers de Vic-Fezensac

L'an deux mille dix-sept, le 27 décembre à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du cinéma de Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Arnel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Pierre ANTONELLO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Jean-François AGUT, Francette ESCAICH, Andrew CAVALIERE, Gérard BRUNET, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Philippe CANTAN (P. : Jean-Pierre DOAT), Richard BARBE, Bernard LASPORTES (P. : Nadine ARQUE), Michel VIC, Pierre LABRIFFE, Guy FAVAREL, Isabelle DURROUX, Caroline CUEILLEN, Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE, Roland DUPUY, José BENTEGEAC, Danielle ZADRO.

Le Président ouvre la séance, remercie les présents et constate que le quorum est bien atteint ; il énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

La parole est donnée à M. Concil qui rappelle le principe de la répartition du FPIC qui concerne cette année un montant total de 210 821 € moins la part que la collectivité reverse de 21 126 €.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité que la communauté de communes perçoive à titre dérogatoire le FPIC.

M. CONCIL poursuit la présentation du budget 2018 en évoquant le document relatif au débat d'orientation budgétaire relatif à la séance du 14 décembre et transmis au conseil communautaire. Ce document anticipe une perte de ressources et propose différentes options possibles qui devront être discutées au cours de l'année pour équilibrer les budgets futurs. M. Cavalière parle d'une option éventuelle qui passerait par une diminution des investissements et donc remet en cause notamment la réhabilitation d'une aile du complexe des Cordeliers. M. Concil lui précise que ces

travaux sont inscrits et financés au budget 2018 et qu'ils n'impacteront pas les budgets suivants. Néanmoins M. Concil précise que le problème se situera au niveau du fonctionnement et non de l'investissement. M. Cavalière alors s'inquiète de la mise en place d'une pression fiscale supplémentaire sur le foncier bâti et dénonce également des indemnités perçues par les élus à son sens trop importantes.

A ce moment de la discussion, le Président prend la parole pour dissiper toute erreur d'appréciation. Il confirme la fin des investissements pour la collectivité et rappelle que « D'Artagnan en Fezensac » est la communauté de communes qui a le moins de recettes pour une raison bien simple, c'est que depuis sa création en 2003, depuis 14 ans, les taux d'imposition et de reversements n'ont pas varié même lorsque la collectivité a du prendre des compétences imposées ou accueillir des services comme l'office de tourisme ou la médiathèque. De plus, la communauté de communes doit assumer des charges par substitution qui s'élèvent à 70 000 €, ce sont la fourrière, les cotisations au Pays, au SCOT, l'ADIL et l'école de musique qui *devraient* être réclamés aux communes. Quant à la salle de danse, des aides seront demandées et comme elles ne sont pas notifiées, elles ne sont pas intégrées au budget. La collectivité est obligée d'adapter cette salle de danse aux normes d'accessibilité (35 000 €). Il invite les élus à consulter le classement de « D'Artagnan en Fezensac » auprès du Crédit Agricole. Il faut savoir que le TPG préconise, en ce qui concerne la collectivité, une baisse de 15 % du reversement aux communes, et dans ce cas, des difficultés pourraient survenir dans le bouclage de certains budgets communaux. Il rappelle au passage la modestie des indemnités des élus qui sont bien en dessous du plafond légal tout en regrettant le manque de courtoisie du débat. M. Concil répète que les choix reversion/impôt se feront dans l'année.

M. Cavalière insiste sur le coût des aménagements et infrastructures vicoises qui ne sont pas utilisées que par les vicois ou associations vicoises. Mme Arque souligne que cet état de fait se produit ailleurs qu'à Vic et M. Doat considère que ce n'est pas le débat qui doit se tenir ce soir. Le constat qu'il fait est celui des conséquences de la loi NOTRe : plus de charges et pas de recettes supplémentaires.

M. Agut évoque alors la nécessité de mettre en place une certaine mutualisation des besoins et sensibiliser les associations. On ne peut pas investir un local pour une seule association.

Le Président reprend ses explications en précisant que l'exercice de cette année va se clôturer avec un excédent de 70 000 € moins les 12 000 € versés au Pays D'Armagnac (avances de 2017 sur 2018). Aujourd'hui, on vote volontairement le budget en fin d'année par souci de transparence, pour ne pas rajouter les excédents cumulés de clôture qui faussent la sincérité des budgets votés plus tardivement.

M. Cavalière demande des précisions sur des transports associatifs intégrés au transport à la demande. Le Président répond en rappelant que c'est le service le mieux subventionné. L'aide apportée dans le cadre de transports est essentielle à la dynamique locale. Il est possible de la supprimer, mais il faudra que ceux qui le décident, en portent la responsabilité.

M. Cavalière appuyé par M. Espié regrette la fermeture de l'OT pendant la période de Noël.

Le Président annonce que la baisse des dotations est évaluée à 55 000 € avant de proposer au vote la délibération qui est validée à l'unanimité.

FINANCES : VOTE DES TAUX 2018

M. Concil propose de reconduire les mêmes taux. Mme Thieux-Louit interroge le Président de la commission des finances sur l'évolution du rapport de la CFE. Il lui répond qu'il diminue d'année en année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : VOTE DES BUDGETS 2018 (COMMUNAUTE DE COMMUNES, ZAC DE CARGET, TAD)

Le Président, en préambule à toute nouvelle discussion, affirme que l'excédent de clôture 2017 suffira à équilibrer le budget 2018.

Il confirme également qu'au cours de l'année, le conseil communautaire devra se prononcer sur la façon dont la collectivité pourra obtenir de nouvelles recettes et peut-être sur la mise en place d'une fiscalité nouvelle.

Le TAD, Gers numérique, Scot de Gascogne, Pays d'Armagnac, Fourrière ... sont autant de compétences assumées par substitution aujourd'hui, sans contre-partie financière et qui ne génèrent pas de recette.

Le Budget Général en fonctionnement est adopté moins une abstention (M. Cavalière), en investissement à l'unanimité.

Le Budget de la ZAC est validé à l'unanimité.

La convention qui lie la collectivité avec la Région, a été reconduite à l'identique de celle de 2017. La commune de Vic-Fezensac, compte tenu de sa zone rurale, reste bien dans le dispositif même si la commune n'aurait pas du être prise en compte. Le principe reste le même pour les communes tiers. Le tarif de 5 € par course est uniforme sur l'ensemble du territoire. Le budget présenté est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU FUTUR SYNDICAT DE RIVIERES

Le principe de conserver la même représentation communale pour le compte de « D'Artagnan en Fezensac » est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Cahuzac souhaite avoir quelques éclaircissements sur la ZAC de Carget. Le Président précise que la purge administrative doit intervenir le 23/01, s'agissant d'un établissement accueillant du public dans le cadre du PC. L'acte définitif sera passé en suivant avec la SCI MARLOUCAM.

En ce qui concerne la Maison de Santé, M. Cahuzac demande si des éléments nouveaux existent au niveau du Pôle Kiné. Le Président indique alors que par indiscretion, il aurait appris que les professionnels de santé auraient publié un avis de recherche de deux collaborateurs qui pourraient réaliser entre 90 et 120 actes par semaine. Les honoraires payés sont de 70 %, les 30 % restent pour les frais annexes. Sur 48 semaines, les deux collaborateurs rapporteraient à la structure qui les recruterait environ 30 000 € ce qui correspondrait à la totalité des charges fixes. Ceci dit, il demeure effectivement 4 kinés sur Vic même s'ils ne sont pas installés dans les locaux de la MSP du Fezensac. L'offre de soins existe donc bien. M. Cahuzac regrette toutefois que des patients soient encore obligés de se rendre ailleurs.

Sans question supplémentaire, la séance est levée vers 23 heures.